

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Gérard PARFAIT, 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 18, conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou conseillers municipaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122 – 17 prévoyant qu'en cas d'absence, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint ou Conseiller Municipal dûment désigné,

CONSIDERANT que les membres de la Commission de Sécurité d'Arrondissement se réuniront le mardi 11 octobre 2022 à 9h00 pour effectuer la visite de contrôle du Centre d'Activité Commerciale de la Tuilerie Bignon, afin de lever l'avis défavorable émis le 23/01/2013, maintenu le 07/10/2019 pour les établissements suivants :

- Restaurant « Sayuri Sushi,
- Restaurant « Rose de May »,
- Showroom « Baom »

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire le mardi 11 octobre 2022 à 9h00,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Gérard PARFAIT, 2^{ème} Adjoint de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, est délégué pendant l'absence de Monsieur le Maire à l'effet de fonction et de signer toutes les pièces et tous les documents relatifs à l'administration courante concernant la commission de sécurité.

Cette délégation est accordée pour le mardi 11 octobre à 9h00 2022 et prendra fin lorsque la commission sera achevée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inséré dans le registre des arrêtés du Maire et ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye.

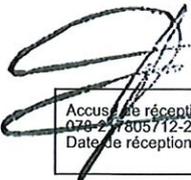
Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 7 octobre 2022

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

- Mis en ligne le 07/10/2022
- Document rendu exécutoire le 07/10/2022

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Certifié par le Maire
Pascal PARISSIER

Notifié à l'intéressée le :
Monsieur Gérard PARFAIT
Signature de l'intéressé



Accusé de réception en préfecture
078-27805712-20221007-2022-004-AR
Date de réception préfecture : 07/10/2022